

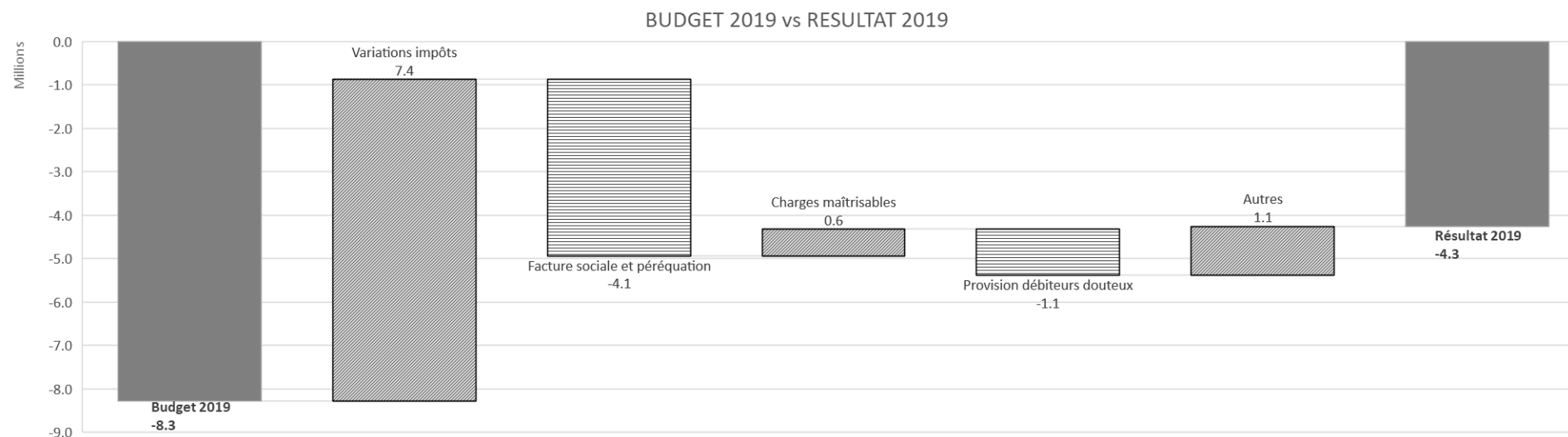
## RESUME DE L'EXERCICE 2019

La Ville de Morges clôture ses comptes avec une perte de CHF 4.3 millions, soit un écart favorable au budget de CHF 4.0 millions contre CHF 8.3 millions de déficit budgétisé : les impôts des personnes morales et des personnes physiques ont contribué à des entrées d'impôts supérieures de CHF 7.4 millions aux prévisions. Ces recettes supplémentaires sont en partie consommées par l'augmentation mécanique induite de la facture sociale et péréquation pour CHF 4.1 millions.

Quant aux dépenses maîtrisables, elles se situent à CHF 0.6 million inférieures au budget. Du côté des charges non-maîtrisables, il y'a eu une charge supplémentaire induite par les débiteurs douteux pour CHF 1.1 million.

2019 a été une année active en ce qui concerne les investissements : des dépenses qui s'élèvent à CHF 17.3 millions. Celles-ci ont été financées, entre autres, par une capacité d'autofinancement de CHF 9.6 millions ainsi qu'un nouvel emprunt de CHF 10.0 millions. La dette passe ainsi de CHF 43.0 millions à CHF 53.0 millions.

Le constat pour 2019 ? Morges assure ses investissements, commence à lever le rideau sur ses grands projets, voit ses recettes fiscales prendre l'ascenseur et améliore ses revenus. La principale ombre à ce tableau reste le prix de la facture sociale et de la péréquation, sujet actuel de discussion entre le Canton et les communes.



## ANALYSE DES COMPTES

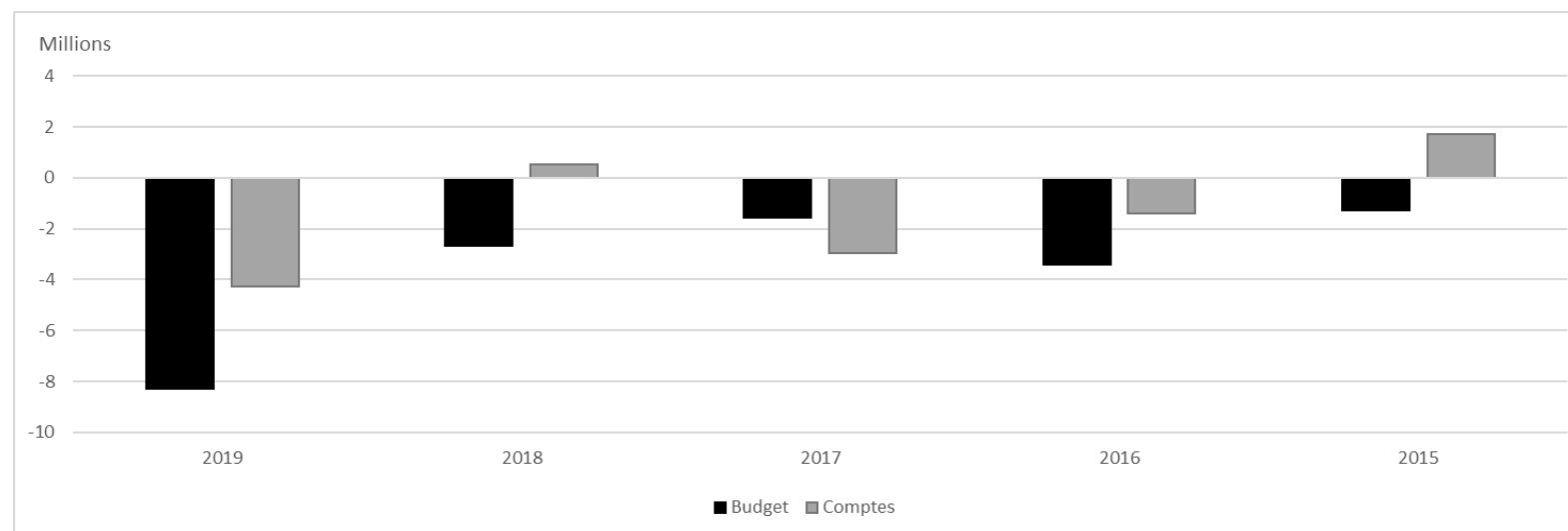
## 1. RÉSULTAT

La Ville de Morges clôt ses comptes 2019 de manière favorable par rapport au déficit de CHF 8.3 millions prévu au budget, soit avec une perte de CHF 4.3 millions. Cette amélioration provient des revenus qui enregistrent une hausse de CHF 16.3 millions et progressent plus rapidement que les dépenses de CHF 12.3 millions.

Tableau 1

Charges et revenus	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Total des charges et revenus</b>	<b>145'229'827</b>	<b>140'968'382</b>	<b>132'958'350</b>	<b>124'685'700</b>	<b>136'026'777</b>	<b>136'556'766</b>
dont charges et revenus financiers	120'456'723	132'898'489	116'518'050	118'279'250	115'476'861	125'997'040
dont charges et revenus non financiers	24'773'104	8'069'893	16'440'300	6'406'450	20'549'916	10'559'726
<b>Résultat</b>		<b>4'261'445</b>		<b>8'272'650</b>	<b>529'989</b>	

Graphique 1 : Evolution du résultat



## 2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement 2019 s'élèvent à CHF 145.2 millions, soit une augmentation de CHF 12.3 millions (+9.2%) par rapport au budget et une augmentation de CHF 9.2 millions (+6.8%) comparé à l'exercice 2018. Les principales augmentations sont en lien avec la facture sociale et péréquation pour un montant CHF 4.1 millions ainsi que l'attribution aux fonds/financements spéciaux pour un montant de CHF 4.4 millions. Par rapport au budget, la Ville contient ses charges maîtrisables\*, soit une baisse de CHF 0.6 million. En revanche, les charges non maîtrisables s'alourdissent de CHF 12.9 millions.

Tableau 2

Charges par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	32'593'876	22.4%	33'394'100	-800'224	-2.4%	31'873'437	720'440	2.3%
31 Biens, services et marchandises*	22'713'716	15.6%	22'397'800	315'916	1.4%	22'186'341	527'376	2.4%
32 Intérêts passifs*	720'721	0.5%	844'850	-124'129	-14.7%	934'051	-213'331	-22.8%
33 Amortissements	9'301'799	6.4%	8'295'600	1'006'199	12.1%	8'291'496	1'010'303	12.2%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	55'851'504	38.5%	51'221'150	4'630'354	9.0%	52'061'517	3'789'987	7.3%
36 Aides et subventions	8'576'906	5.9%	8'660'150	-83'244	-1.0%	8'421'515	155'391	1.8%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	11'170'034	7.7%	3'856'800	7'313'234	189.6%	7'726'575	3'443'459	44.6%
39 Imputations internes	4'301'271	3.0%	4'287'900	13'371	0.3%	4'531'845	-230'574	-5.1%
<b>Total charges</b>	<b>145'229'827</b>	<b>100.0%</b>	<b>132'958'350</b>	<b>12'271'477</b>	<b>9.2%</b>	<b>136'026'777</b>	<b>9'203'050</b>	<b>6.8%</b>

\* charges maîtrisables

### 2.1. CHARGES DE PERSONNEL

Charges par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	32'593'876	22.5%	33'394'100	-800'224	-2.4%	31'873'437	720'440	2.3%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités. En 2019, les charges de personnel représentent 22.5% (2018 : 23.4%) des charges totales de la Commune. Elles totalisent CHF 32.6 millions, soit CHF 0.8 million en-dessous des prévisions budgétaires. Cette variation est le résultat de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- des engagements prévus pour 2019 qui n'ont pas pu être réalisés en raison de la difficulté à trouver sur le marché du travail les personnes correspondantes aux profils recherchés;
- lors de départs ou d'absences prolongées, le remplacement de certaines personnes s'est traduit par une baisse des charges salariales;
- la diminution des charges de personnel qui a entraîné également une diminution des charges patronales.

En 2019, le nombre moyen de collaborateurs de l'Administration communale s'élève à 296 (2018 : 287), soit 230.63 EPT (2018 : 229.66). Le détail du personnel communal est présenté en page 124 du présent fascicule.

## 2.2. AUTRES CHARGES MAITRISABLES

Les autres charges maîtrisables, notamment liées à l'achat de biens, services et marchandises, ainsi qu'au service de la dette, ont globalement été bien maîtrisées et correspondent aux prévisions budgétaires. Les activités liées au compte "gaz" montrent une dépense supérieure au budget de CHF 0.5 million, qui est en corrélation avec le chiffre d'affaires correspondant.

## 2.3. AMORTISSEMENTS

Charges par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
33 Amortissements	9'301'799	10.5%	8'295'600	1'006'199	12.1%	8'291'496	1'010'303	12.2%

Le total des amortissements effectués en 2019 s'élève à CHF 9.3 millions, en hausse de CHF 1.0 million par rapport au budget. Cet écart provient principalement de la défalcation d'impôt pour CHF 0.9 million.

## 2.4. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES

Charges par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	55'851'504	69.9%	51'221'150	4'630'354	9.0%	52'061'517	3'789'987	7.3%

Considérées comme étant non maîtrisables, les charges comptabilisées dans ce chapitre subissent une hausse globale de CHF 4.6 millions (+9.0%) par rapport au budget. L'analyse du chapitre montre :

- + CHF 3.3 millions représentant la charge, en sus des acomptes reçus du Canton, provisionnée pour la facture sociale en corrélation des entrées d'impôts en augmentation (voir explications au point 4 en page 9 du présent fascicule). Le même principe s'applique à la péréquation, pour laquelle la charge supplémentaire s'élève à CHF 1.7 million;
- + CHF 0.5 million représentant la charge supplémentaire liée au décompte final pour la facture sociale 2018;
- - CHF 0.7 million sur la participation communale à la PRM (voir explication en page 11 du présent fascicule).

## 2.5. ATTRIBUTIONS AUX FONDS SPECIAUX

Charges par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
38 Attributions fonds/financements spéciaux	11'170'034	72.2%	3'856'800	7'313'234	189.6%	7'726'575	3'443'459	44.6%

Pour clore l'exercice 2019, des attributions aux fonds spéciaux, en complément des montants budgétés, ont été effectuées dont les principales sont :

- une attribution de CHF 2.0 millions pour provisions de débiteurs douteux, composé d'une défalcation de CHF 1.0 million d'impôts, de CHF 1.3 million pour les débiteurs d'impôts des personnes morales et physiques, ainsi que de CHF -0.3 million pour les débiteurs des Services industriels;
- une attribution de CHF 1.9 million au fonds de réserve pour "Investissements futurs" suite à la vente de la parcelle N° 1450, située à l'av. de Riond-Bosson 2, à Skull Estate 1 SA, conformément au préavis N° 47/12;
- une attribution de CHF 0.4 million au fonds de renouvellement des infrastructures du gaz;
- une attribution de CHF 2.8 millions, soit un supplément de CHF 0.8 million par rapport au budget, au fonds de rénovation des infrastructures du service des eaux, égouts et eaux usées pour équilibrer les comptes qui, conformément à la loi, doivent être autofinancés.

Ces écritures comptables n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

## 3. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de fonctionnement totalisent CHF 141.0 millions, en hausse de CHF 16.3 millions (+13.1%) par rapport au budget 2019 et supérieurs de CHF 4.4 millions (+3.2%) par rapport à l'exercice précédent. La hausse est induite principalement par les entrées supplémentaires liées aux impôts, plus spécifiquement aux impôts des personnes morales et physiques.

Tableau 3

Revenus par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
40 Impôts	63'894'492	45.3%	56'501'000	7'393'492	13.1%	61'599'336	2'295'156	3.7%
41 Patentes, concessions	580'462	0.4%	609'100	-28'638	-4.7%	573'578	6'884	1.2%
42 Revenus du patrimoine	12'879'220	9.1%	10'332'650	2'546'570	24.6%	12'431'208	448'012	3.6%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	31'734'532	22.5%	29'451'650	2'282'882	7.8%	29'634'992	2'099'540	7.1%
44 Parts recettes cant. sans affectation	897'160	0.6%	1'018'650	-121'490	-11.9%	2'441'200	-1'544'039	-63.2%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	21'374'931	15.2%	19'355'000	2'019'931	10.4%	18'275'469	3'099'462	17.0%
46 Autres prestations et subventions	1'537'692	1.1%	1'011'200	526'492	52.1%	1'041'257	496'435	47.7%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	3'768'622	2.7%	2'118'550	1'650'072	77.9%	6'027'881	-2'259'258	-37.5%
49 Imputations internes	4'301'271	3.1%	4'287'900	13'371	0.3%	4'531'845	-230'574	-5.1%
<b>Total revenus</b>	<b>140'968'382</b>	<b>100.0%</b>	<b>124'685'700</b>	<b>16'282'682</b>	<b>13.1%</b>	<b>136'556'766</b>	<b>4'411'616</b>	<b>3.2%</b>

### 3.1. RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales de l'exercice 2019 s'élèvent à CHF 65.5 millions et enregistrent un résultat supérieur au budget 2019 de CHF 7.5 millions (+12.9%) et une hausse de CHF 0.9 million (+1.5%) par rapport à l'an dernier. Les recettes fiscales liées au taux ont principalement contribué à cette hausse, avec CHF 6.6 millions (+14.2%) de revenus supplémentaires. Les impôts conjoncturels ont pour leur part progressé de CHF 0.9 million (+7.8%). En comparaison avec les comptes 2018, les recettes fiscales liées au taux ont enregistré une progression de CHF 4.6 millions (+9.5%) alors que les impôts conjoncturels ont régressé de CHF 3.7 millions (-23.7%). Cette baisse est due à la perception d'une taxe unique suite au développement du nouvel éco-quartier Prairie-Nord / Eglantine en 2018.

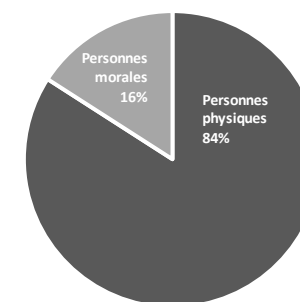
Le budget prévoyait une croissance démographique (+377 habitants) suite à la construction de nouveaux logements. La mise à disposition desdits logements ayant du retard, la croissance espérée est reportée sur l'année 2020.

Le point d'impôt par habitant s'établit à CHF 48.9, en progression par rapport à 2018 (CHF 45.0).

#### 3.1.1. RECETTES FISCALES LIEES AU TAUX

Tableau 4

Recettes fiscales liées au taux	Comptes 2019	Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018		Comptes 2017
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF
<b>Taux d'imposition (%)</b>	<b>68.5</b>	<b>68.5</b>			<b>68.5</b>			<b>68.5</b>
Revenu et fortune personnes physiques	43'655'050	40'870'000	2'785'050	6.8%	41'250'094	2'404'956	5.8%	39'336'680
Bénéfice et capital personnes morales	8'510'535	3'520'000	4'990'535	141.8%	5'595'900	2'914'636	52.1%	8'654'534
A la source et sur la dépense	1'361'056	2'500'000	-1'138'944	-45.6%	2'035'653	-674'597	-33.1%	2'409'034
<b>Recettes fiscales selon taux</b>	<b>53'526'641</b>	<b>46'890'000</b>	<b>6'636'641</b>	<b>14.2%</b>	<b>48'881'647</b>	<b>4'644'994</b>	<b>9.5%</b>	<b>50'400'248</b>
<b>Impôt par point</b>	<b>781'411</b>	<b>684'526</b>	<b>96'885</b>	<b>14.2%</b>	<b>713'601</b>	<b>67'810</b>	<b>9.5%</b>	<b>735'770</b>
Habitants au 31.12	15'973	16'350	-377	-2.3%	15'852	121	0.8%	15'949
<b>Impôt par point et habitant</b>	<b>48.9</b>	<b>41.9</b>	<b>7.05</b>	<b>16.8%</b>	<b>45.0</b>	<b>3.90</b>	<b>8.7%</b>	<b>46.1</b>

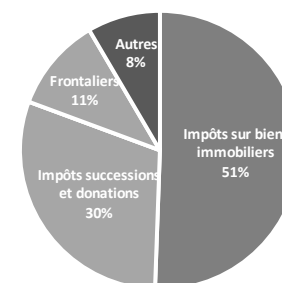


Les recettes générées par **l'impôt des personnes physiques** s'élèvent à CHF 43.7 millions, soit CHF 37.3 millions d'impôt sur le revenu et CHF 6.4 millions d'impôt sur la fortune. Ce résultat de 6.8% supérieur aux attentes budgétaires est soutenu par une conjoncture favorable. Comparé à l'exercice 2018, nous constatons une progression de 4% de l'impôt sur le revenu et une hausse de 17% de l'impôt sur la fortune. En hausse également par rapport au budget, **l'impôt provenant des entreprises** progresse de 141.8%. Cette forte augmentation est principalement due à la fin d'une exonération d'une société morale ainsi que deux rattrapages d'impôts significatifs pour les années 2017-2018.

## 3.1.2. RECETTES FISCALES NON LIEES AU TAUX

Tableau 5

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2019		Budget 2019		Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018		Diff. C2019 / C2018		Comptes 2017
	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF
Impôts sur biens immobiliers	6'039'792		6'600'000		-560'208	-8.5%	7'803'958		-1'764'166	-22.6%	5'651'076
Impôts sur successions et donations	3'595'803		2'500'000		1'095'803	43.8%	2'366'669		1'229'134	51.9%	3'711'652
Taxes sur équipements communautaires	-		-		-	0.0%	3'419'550		-3'419'550	-100.0%	-
Frontaliers	1'302'438		1'400'000		-97'562	-7.0%	1'405'238		-102'800	-7.3%	1'182'880
Autres impôts non liés au taux	1'007'223		585'000		422'223	72.2%	660'376		346'846	52.5%	582'272
<b>Impôts conjoncturels</b>	<b>11'945'255</b>		<b>11'085'000</b>		<b>860'255</b>	<b>7.8%</b>	<b>15'655'792</b>		<b>-3'710'537</b>	<b>-23.7%</b>	<b>11'127'880</b>



Les recettes fiscales non liées au taux, dites conjoncturelles, d'un montant de CHF 11.9 millions, sont en hausse de 7.8% par rapport au budget. Bien que la conjoncture immobilière soit bonne, les transactions effectuées en 2019 n'ont pas atteint de CHF 0.6 million le niveau budgété d'impôts sur biens immobiliers. L'évolution de cet impôt est en lien avec les transactions réalisées, qui sont difficilement prévisibles.

Par rapport à l'exercice 2018, les impôts conjoncturels baissent de 23.7%, soit une diminution de CHF 3.7 millions. Cette baisse est induite par deux effets exceptionnels en 2018 : d'une part la présence d'une taxe extraordinaire de CHF 3.4 millions sur les équipements communautaires liée au développement du nouvel éco-quartier Prairie-Nord / Eglantine et, d'autre part, à deux transactions immobilières tout à fait exceptionnelles en 2018 qui avaient généré une recette d'impôt de CHF 1.4 million.

## 3.2. REVENUS DU PATRIMOINE

Revenus par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %		CHF	en %		CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	12'879'220	16.9%	10'332'650	2'546'570	24.6%	12'431'208	448'012	3.6%

Les revenus du patrimoine s'élèvent à CHF 12.9 millions, en progression de CHF 2.5 millions par rapport au budget et en hausse de CHF 0.4 million par rapport à l'exercice 2018. Ce chapitre représente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Commune, notamment les écoles et les immeubles commerciaux et d'habitations. La vente de la parcelle N° 1450 située à l'av de Riond-Bosson 2, qui appartenait à la Ville de Morges, qui a été vendue au détenteur du DDP, soit Skull Estate 1 SA, a généré un gain comptable extraordinaire de CHF 1.9 million.

### 3.3. TAXES, EMOLUMENTS ET VENTES

Revenus par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	31'734'532	50.1%	29'451'650	2'282'882	7.8%	29'634'992	2'099'540	7.1%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des centres de vie enfantine, la billetterie du théâtre et la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Les produits provenant de prestations de ventes de la Commune s'élèvent à CHF 31.7 millions, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 2.3 millions et une hausse de CHF 2.1 millions par rapport à l'an dernier. Les ventes de gaz ont été supérieures de CHF 0.9 million au budget, la taxe unique pour raccordement égouts et épuration des eaux usées a progressé de CHF 0.8 million et celle pour le raccordement pour la distribution d'eau de CHF 0.8 million.

### 3.4. PARTICIPATION ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES

Revenus par nature	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	21'374'931	69.5%	19'355'000	2'019'931	10.4%	18'275'469	3'099'462	17.0%

Les participations et remboursements de collectivités publiques affichent un montant de CHF 21.4 millions, en hausse budgétaire de CHF 2.0 millions dû au décompte final 2018 de la péréquation dont découle un montant de CHF 1.3 million en faveur de la Ville de Morges.

## 4. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous montre que la contribution communale a subi une augmentation de CHF 4.1 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Elle est une conséquence du bon rendement des impôts de l'année qui se traduit par une charge pour la Ville. Les décomptes finaux de l'année antérieure ont fait ressortir un solde en notre faveur pour la péréquation intercommunale de CHF 1.3 million et une charge supplémentaire pour la facture sociale de CHF 0.5 million.

Tableau 6

Péréquations	Comptes 2019		Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF		CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
<b>Péréquation intercommunale</b>								
Alimentation du fonds	16'681'358		14'971'200	1'710'158	11.4%	14'702'624	1'978'734	13.5%
Retour du fonds	-10'527'307		-10'507'650	-19'657	0.2%	-10'460'514	-66'793	0.6%
Dépenses thématiques	-831'330		-738'750	-92'580	12.5%	-257'810	-573'520	222.5%
Décompte année antérieure de la péréquation intercommunale	-1'331'403		0	-1'331'403	-	0	-1'331'403	-
<b>Coût net de la péréquation intercommunale</b>	<b>3'991'318</b>		<b>3'724'800</b>	<b>266'518</b>	<b>7.2%</b>	<b>3'984'300</b>	<b>7'018</b>	<b>0.2%</b>
Réforme policière	1'090'000		1'015'850	74'150	7.3%	1'017'817	72'183	7.1%
Décompte année antérieure de la réforme policière	-73'755		0	-73'755	-	0	-73'755	-
Facture sociale	18'287'922		15'000'000	3'287'922	21.9%	14'313'496	3'974'426	27.8%
Décompte année antérieure de la facture sociale	500'972		0	500'972	-	1'437'842	-936'870	-65.2%
<b>Coût net des péréquations</b>	<b>23'796'458</b>		<b>19'740'650</b>	<b>4'055'808</b>	<b>20.5%</b>	<b>20'753'455</b>	<b>3'043'003</b>	<b>14.7%</b>

Un tableau montrant l'évolution des contributions communales à la péréquation directe sur les cinq dernières années est présenté à la page 98 du présent fascicule.



## 5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

La participation globale aux associations intercommunales, inférieure aux prévisions budgétaires, s'élève à CHF 17.8 millions. Un gain budgétaire de CHF 0.7 million a été enregistré pour le compte de Police Région Morges (PRM). Les comptes des associations intercommunales doivent être approuvés par leurs conseils intercommunal respectif. En vue de la situation actuelle, il est probable que le délai soit repoussé.

Tableau 7

Participations à des associations intercommunales	Comptes 2019	Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3'234'235	3'280'000	-45'765	-1.4%	3'273'755	-39'520	-1.2%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6'476'948	6'477'400	-452	0.0%	6'535'001	-58'053	-0.9%
Police Région Morges (PRM)	3'963'652	4'701'500	-737'848	-15.7%	3'801'083	162'569	4.3%
Fondation de la Côte	1'457'188	1'488'000	-30'812	-2.1%	1'486'986	-29'798	-2.0%
Epuration Région Morges (ERM)	1'417'805	1'414'000	3'805	0.3%	1'360'244	57'560	4.2%
SIS MORGET	524'671	536'000	-11'329	-2.1%	506'192	18'479	3.7%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	380'682	395'200	-14'518	-3.7%	403'865	-23'183	-5.7%
Protection Civile (PCi)	312'670	331'050	-18'380	-5.6%	347'835	-35'165	-10.1%
<b>Total</b>	<b>17'767'850</b>	<b>18'623'150</b>	<b>-855'300</b>	<b>-4.6%</b>	<b>17'714'961</b>	<b>52'890</b>	<b>0.3%</b>

### 5.1. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)

L'ASIME est composée de neuf communes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz et Vuflens-le-Château. Une dixième commune a rejoint l'Association en 2019 mais, conformément aux statuts, elle n'entrera dans la comptabilité qu'à l'exercice 2020. Les Municipalités des neuf communes ont délégué leurs compétences à l'ASIME qui est dotée d'un organe exécutif et d'un organe législatif. L'ASIME gère les activités périscolaires d'une région de 24'515 habitants (31.12.2019), 2'487 élèves (01.10.2018) réparti dans 18 bâtiments scolaires.

En l'état actuel, les coûts de l'ASIME totalisent CHF 10.6 millions conformément au budget. Ils sont subdivisés en trois catégories : bâtiments scolaires (74.9%), administration et activités scolaires générales (23.4%) et transports scolaires des élèves secondaires (1.7%). Par rapport aux comptes de l'exercice 2018, les charges ont diminué de 5.0% et les produits ont augmenté de 16.6%.

La participation morgienne aux coûts de l'ASIME s'élèverait à CHF 6.1 millions en 2019, en diminution de 6.8% par rapport à 2018. A noter qu'il s'agit de coûts bruts car la Ville de Morges met des locaux à disposition de l'ASIME pour un montant de CHF 5.7 millions.

### 5.2. ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

L'ARASMAC œuvre dans trois domaines d'aide à la population, les aides sociales par le Centre social régional (CSR) pour le revenu d'insertion (RI) et le Centre Régional de Décisions (CRD) pour les PC Familles, les Agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil de l'enfance par le réseau AJEMA et l'Accueil familial de jour (AFJ). Pour la Ville de Morges, le principal centre de coûts est l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne dit réseau AJEMA. Ce dernier réunit 37 des 62 communes du district, 24 structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, l'Accueil familial de jour (AFJ) ainsi que la contribution d'entreprises de la région Morges-Aubonne.

En 2019, la Commune a participé aux coûts du réseau AJEMA à hauteur de CHF 3.1 millions sous forme d'acomptes (2018 : CHF 3.3 millions). La différence est due à l'augmentation de la participation de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et à l'estimation des heures prévisionnelles pour 2019. Quant aux charges liées aux structures d'accueil morgiennes, elles sont couvertes par les produits des pensions des parents ainsi que des subventions de FAJE; le solde étant couvert par la garantie de déficit par le réseau AJEMA.

### **5.3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGIEENNE (ERM)**

L'ERM a pour buts principaux : (a) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) ainsi que l'élimination des sous-produits et (b) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

Les charges nettes de l'ERM s'élèvent, pour 2019, à CHF 4.1 millions et représentent une économie de charges de 3.3% par rapport au budget 2019. En ce qui concerne la participation morgienne, elle se monte en 2019 à CHF 1.3 million (en 2018 : 1.4 million).

Les comptes 2019 de l'ERM seront soumis pour approbation au Comité de direction le 8 avril 2020.

### **5.4. SIS MORGET**

Le SIS Morget rassemble la population de 29 communes urbaines et rurales de la région de Morges, comprenant plus de 53'800 habitants. Ce Service de défense incendie et secours a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2011 sous la forme d'une association de communes. Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le SIS Morget est composé d'un détachement de premiers secours (DPS), d'un détachement d'appui (DAP) et d'une école de formation (EFO).

La participation communale au SIS Morget s'élève à CHF 489'000.00 en 2019 (2018 : CHF 506'000.00) et un budget de CHF 535'800.00.

### **5.5. PROTECTION CIVILE**

Les activités de la protection civile couvrent le district de Morges qui compte 83'533 habitants et 62 communes. La participation morgienne atteint CHF 312'670 en 2019 (2018 : CHF 348'000) contre un budget de CHF 331'050.

### **5.6. POLICE REGION MORGES (PRM)**

L'association de commune Police Région Morges (PRM) clôt son 8<sup>e</sup> exercice au 31 décembre 2019.

La contribution communale aux tâches principales de la police s'élève à CHF 3'963'651.69 contre CHF 4'701'500.00 au budget et CHF 3'801'083.18 aux comptes 2018. La PRM restitue ainsi CHF 737'848.31 à la Ville de Morges pour les tâches principales de l'association.

Cette différence s'explique principalement du fait que les amendes radar ont rapporté CHF 713'000.00 de plus que budgété.

Les tâches conventionnelles, déléguées par contrat de droit administratif, ainsi que les explications des différences sont représentées à la page 132 du présent fascicule. En 2019, les tâches conventionnelles présentaient une recette globale de CHF 980'652.40, contre CHF 888'100.00 au budget.

La facture cantonale liée aux prestations du socle de base de sécurité de la police cantonale, facturée aux communes par le biais de la péréquation intercommunale se monte à la somme de CHF 1'090'000.00.

## 6. AUTRES CONTRIBUTIONS POUR DES ENTITES INDEPENDANTES

La Ville de Morges détient des participations au capital et/ou contribue financièrement à des entités d'utilité publique. Le tableau ci-après présente les contributions significatives en 2019 et 2018, notamment pour les lignes de trafic régional.

Tableau 8

Participations à des entités indépendantes	Comptes 2019	Budget 2019	Diff. C2019 / B2019		Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Transports publics de Morges et env. (TPM) et Transport régional (Bassin 4)	4'612'864	4'563'750	49'114	1.1%	4'524'849	88'015	1.9%
<b>Total</b>	<b>4'612'864</b>	<b>4'563'750</b>	<b>49'114</b>	<b>1.1%</b>	<b>4'524'849</b>	<b>88'015</b>	<b>1.9%</b>

Les charges liées aux lignes de trafic régional s'élèvent à CHF 4.6 millions comme le prévoyait le budget (2018 : CHF 4.5 millions).

## 7. INVESTISSEMENTS ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'autofinancement et des activités d'investissements des trois dernières années.

Tableau 9

Marge d'autofinancement et investissements	Comptes 2019	Comptes 2018	Diff. C2019 / C2018		Comptes 2017	Diff. C2019 / C2017	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Marge d'autofinancement (sans gains comptables)	9'606'199	7'731'037	1'875'162	24.3%	9'182'960	423'239	4.6%
Investissements nets	17'268'572	14'259'617	3'008'955	21.1%	8'074'334	9'194'238	113.9%

Les dépenses d'investissements après déduction des subventions et participations de tiers s'élèvent à CHF 17.3 millions. Les travaux réalisés concernent entre autres les routes morgiennes (dont l'av. de Marcellin, le giratoire de la Tour et la rue Dr-Yersin), la réalisation du programme d'utilité publique de la Ville dans le périmètre du PPA Morges Gare-Sud, l'étude du 1<sup>er</sup> lot d'interventions pour Beausobre IV et V.

La marge d'autofinancement de cette année de CHF 9.6 millions a permis de financer la moitié des investissements, le reste a été financé par les réserves de liquidités des années précédentes ainsi que par le recours à l'emprunt à court terme.

## 8. UN FAIBLE NIVEAU DE DETTE

Les investissements conséquents effectués en 2019, ainsi que ceux à venir, ont nécessité de contracter un emprunt supplémentaire en décembre de CHF 10.0 millions auprès de la banque Sarasin. La bonne notation financière de la Ville de Morges a permis de pouvoir bénéficier d'un taux négatif de -0.625% pour une période de 12 mois. La dette s'établit à CHF 52.8 millions au 31.12.2019 avec un taux moyen de la dette de 1.04% (2018 : 1.96%).

A la lecture du tableau ci-dessous, nous constatons que la dette nette est en augmentation de CHF 3.2 millions et progresse ainsi moins rapidement que la dette brute (+CHF 10.0 millions). Ceci est dû au fait que les liquidités du nouvel emprunt sont supérieures à la consommation en liquidités sur 2019.

Tableau 10

Endettement	Comptes 2019	Comptes 2018	Diff. CO19/CO18		Comptes 2017	Diff. CO19/CO17	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
1) Dette envers les banques et institutions financières	52'750'000	43'000'000	9'750'000	22.7%	47'250'000	5'500'000	11.6%
2) Dette brute (1 + engagements envers fonds spéciaux)	65'407'371	55'425'999	9'981'372	18.0%	54'579'034	10'828'337	19.8%
3) Dette nette (2 - actifs financiers hormis terrains et bâtiments)	36'710'326	33'475'134	3'235'192	9.7%	28'178'804	8'531'522	30.3%
Dette nette / habitant	2'298	2'112			1'767		

## 9. CONCLUSION

En conclusion des commentaires de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019, il convient de rappeler que derrière tous ces chiffres se cachent des prestations, des projets ou des collaborateurs au service de la Ville de Morges, de ses habitants, de ses travailleurs et de ses visiteurs.

Le soutien aux acteurs locaux culturels, sportifs ou économiques est essentiel au dynamisme et à l'attractivité de la Ville. La Municipalité se réjouit de la qualité et de la diversité de l'offre présente sur le territoire morgien. Ainsi, la Municipalité poursuit son engagement dans une gestion rigoureuse des dépenses maîtrisables. Elle se réjouit du bon rendement de l'impôt sur son territoire mais elle constate que le système de répartition des charges cantonales ou non-maîtrisables ne lui permet pas d'atteindre des comptes équilibrés. Consciente que cet état de fait est semblable pour de nombreuses communes, il est temps que les discussions entre le Canton et les associations de communes permettent d'entrevoir un avenir meilleur pour les finances communales.

La Municipalité est convaincue de la pertinence des projets communaux qui répondent aux besoins des morgiens ou au dynamisme de la Ville, tels que ceux réalisés en 2019. Parmi ceux-ci, les infrastructures routières à Marcelin, la réalisation de la Capitainerie qui offre aux navigateurs un espace d'accueil de qualité en terre morgienne ou encore les crédits accordés par le Conseil communal pour la construction de nouveaux foyers à Beausobre et le développement de l'offre de la cantine scolaire.

L'échelon communal est essentiel, à l'exemple de la stratégie énergétique de la Ville. Face au changement climatique, chacun a son rôle à jouer et c'est ensemble que nous pouvons agir pour créer des synergies et chercher des solutions locales efficaces. Pour réaliser ces politiques publiques, des moyens sont nécessaires pour planifier et coordonner la mise en œuvre. La Ville a une responsabilité et c'est dans ce sens que la Municipalité s'engage.

au nom de la Municipalité  
le syndic



Vincent Jaques




le secrétaire



Giancarlo Stella

Finances et promotion économique  
la municipale



Mélanie Wyss